



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions SENIORS Masculins LOISIRS

N° 01
16 Septembre 2020

Par courriel : Gérard Jeanneteau
Alain Le Viol, Daniel Moulet
Assiste : Isabelle Loreau

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 04 du 20 Février 2020.

2. Point sur les engagements des équipes

Les clubs suivants ont déclaré ne pas engager leur équipe pour la nouvelle saison :
. St-Hilaire de Clisson F. 1 – La Chapelle sur Erdre Ac 2 et Vieilleville la Planche 1

Les clubs de Lavau, Nantes St-Yves 2 et St-Herblain Uf 2 n'ont pas engagé pour cette saison. Nantes Asen est engagée en entente.

Championnat :

19 équipes pour le Lundi soit 2 groupes de 6 et un groupe de 7 sont mis en place en matchs Aller et Retour en phase 1 et en phase 2

43 équipes pour le Vendredi, 6 groupes de 6 et 1 groupe de 7 sont mis en place en matchs Aller et Retour en phase 1 et en phase 2

La phase 1 se déroulera en continu du 25 septembre 2020 au 08 janvier 2021

La Commission a établi le calendrier général pour la saison 2020/2021.

La Commission a essayé de conserver les desideratas des clubs dans la mesure des possibilités de la numérotation.

La Commission invite les clubs qui ne seront pas satisfaits, de faire des demandes de modification d'horaire via footclubs. Les inversions sont à effectuer par messagerie officielle.

Coupes

Les groupes seront constitués en fin d'année 2020 en fonction de l'évolution de la saison et des conditions sanitaires.

3. Installations sportives

- **Formulaire de déclaration**

Chaque club ayant engagé une ou plusieurs équipes dans une des compétitions du District a reçu un formulaire à compléter, pour le 31 Août, concernant les installations sur lesquelles ils en auront la jouissance le jour des compétitions.

Il a été rappelé dans cet envoi l'article 181 bis 1) des règlements généraux et dispositions du District de Football de Loire-Atlantique que, tout document non reçu à la date prévue, le club se verra infliger une amende de 50 €.

La Commission n'a pas reçu, après rappels, en date du 31 août le document des clubs suivants :

- . 847724 Nantes FOCL
- . 852862 Nantes SLIP

4. Courriels

. **Vertou Foot Es du 02.07.2020**

Pris connaissance.

. **Nantes Agen du 14.07.2020**

Pris connaissance.

. **Es du Vignoble des 07 et 25.08.2020**

Pris connaissance.

. **La Chapelle sur Erdre Ac du 20.08.2020**

Pris connaissance.

. **Vieillevigne La Planche As du 26.08.2020**

Pris connaissance.

. **FC Sud Sèvre et Maine du 29.08.2020**

Pris connaissance.

. **Basse Indre Us du 04.09.2020**

Pris connaissance.

. **Rezé Aepr du 09.09.2020**

Pris connaissance.

. **Thouaré Us du 09.09.2020**

Pris connaissance.

Le Président,
Gérard Jeanneteau

La secrétaire de séance,
Isabelle Loreau

